



Avis de la SFSPM - février 2025

Vers un abaissement de l'âge d'entrée dans le dépistage organisé du cancer du sein en population générale ?

Fin Janvier 2025, la Direction Générale de l'Offre de Soins a saisi la Haute Autorité de Santé (HAS) pour étudier la possibilité d'avancer à 45 ans l'âge de début des mammographies de Dépistage organisé, actuellement fixé à 50 ans pour les femmes sans facteurs de risque spécifiques. Cette demande fait suite à une résolution du conseil de la Commission Européenne de Décembre 2022 remplaçant celle de 2003 (lien avec texte sur notre site) faisant 25 recommandations aux états membres pour une nouvelle approche des dépistages. Cette saisine est également en lien avec la publication de sociétés savantes Américaines qui préconisent un début du dépistage mammographique à 40 ou 45 ans. Plusieurs pays Européens s'engagent dans une entrée dans le dépistage proposée aux femmes dès l'âge de 45 ans, mais très peu dès 40 ans.

La France est devenue le premier pays au monde pour l'incidence de cancer du sein selon Globocan (Bray et al CA Cancer J Clin. 2024;74:229–263). Cette augmentation d'incidence inclut en particulier les femmes en dessous de 50 ans., avec un taux chez les femmes de 45-49 ans dépassant 250 /100 000 /an versus 290 pour les 50-54 mais 160 pour les 40-44 ans (rapport Francim /santé publique France/Inca Juillet 2019). 8000 cas de cancer du sein ont été observés en France entre 40 et 50 ans en 2023. Le rapport bénéfice-risque d'un tel dépistage entre 45 et 50 ans devient alors potentiellement favorable dans un contexte d'une incidence aussi élevée, supérieure à ce qu'elle était lorsque les études randomisées ont été conduites dans les années 90-2000 qui montraient un bénéfice non significatif du dépistage sur la mortalité spécifique chez les 40-50 (HR 0.88 :0.76-1.02, European Commission Initiative on Breast Cancer, J Med Screen 2022).

Le rapport bénéfice-risque d'un dépistage avant 50 ans doit être réévalué précisément au vu de cette incidence, des technologies actuelles de dépistage, des bénéfices en mortalité spécifique, de la diminution de la lourdeur des traitements (actuellement importante pour les stades II et plus) versus l'exposition au rayons X, la sensibilité un peu moindre de la mammographie dans cette tranche d'âge du fait de seins plus denses, avec des risques plus élevés de faux positifs. Cependant, dans les études antérieures, les risques de surdiagnostic sont à peu près nuls dans cette population (Duffy et al. Lancet 2020). Actuellement en France, environ 40% des femmes ont au moins une mammographie de dépistage avant 50 ans sur un mode individuel, partiellement en lien avec leur situation de risque et très en rapport avec leur niveau socio-économique, créant des inégalités inacceptables. Les études évaluant l'intérêt de la généralisation d'un dépistage selon le risque, en particulier dans cette tranche d'âge, sont encore en cours avec des premiers résultats attendus dans les 2-3 ans notamment de l'Etude MyPeBS coordonnée par la France. Cet aller-vers les femmes plus jeunes pourrait aussi permettre d'améliorer la participation au dépistage organisé, en baisse depuis plusieurs années, en créant le réflexe d'une périodicité biennale dès la première mammographie.

La SFSPM soutient cette demande de réactualisation de la recommandation HAS de 2014, au vu de l'augmentation générale de l'incidence du cancer du sein, constatée également avant 50 ans.